

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit privé* constitue le prolongement de la licence en droit, avec un approfondissement de la formation générale mais également la possibilité de se spécialiser. En master 1 (M1) : la formation est générale et professionnelle. Il n'y a pas de tronc commun. En master 2 (M2) : la formation est ciblée sur les différentes spécialités. Quatre grandes spécialités sont proposées aux étudiants, dont certaines sont divisées en parcours. Les différentes spécialités se décomposent de la façon suivante :

- *Droit privé général et appliqué*, (recherche et professionnel), avec deux parcours : *Droit privé général et Procédures et contentieux privés* ;
- *Droit notarial* (recherche et professionnel) ;
- *Droit de l'entreprise* (professionnel), avec trois parcours : *Droit de la consommation, Juriste d'affaires et Juriste d'affaires franco-espagnol* ;
- *Droit pénal et criminologie* (recherche et professionnel), avec trois parcours : *Criminologie et droits des victimes, Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme et Droit des mineurs en difficulté*.

Avis du comité d'experts

Le master *Droit privé*, ses spécialités et parcours, offrent aux étudiants un éventail important de formations. Le dossier donne l'impression qu'il n'y a pas un master mais des masters. D'ailleurs, le dossier évoque fréquemment les masters et non le master. Seul le master *Droit notarial* propose des enseignements dispensés également dans les autres spécialités. La mention de master *Droit privé* s'apparente davantage à un label donné à un ensemble de masters, qu'à une formation pensée de manière cohérente à partir du M1. Elle ne peut se comprendre qu'en étudiant les dossiers de spécialité un à un. Dans cette optique, les enseignements proposés au sein de chaque spécialité sont cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels.

La formation semble, globalement, bien insérée dans le tissu socio-professionnel local et régional. Cette insertion varie selon les spécialités et parcours. Des partenariats sont conclus avec les grandes écoles : École Nationale de la Magistrature, École Nationale d'Administration Pénitentiaire, École internationale des hautes études sur la sécurité au Sénégal. Pour le master *Droit notarial*, des partenariats existent avec la Chambre des notaires et le Conseil régional du notariat. Des accords européens et internationaux ont également été conclus (Montréal, pays européens...).

La formation ne présente pas dans son ensemble de spécialités spécifiques, des formations comparables existant dans la plupart des autres universités, notamment à Bordeaux et à Toulouse, universités les plus proches. Par contre, certains parcours sont originaux, comme pour la spécialité *Droit pénal et criminologie*, le parcours *Exécution des peines et droits de l'homme* ou encore, le parcours *Droit de la consommation*, les masters spécialisés sur ce thème étant assez rares.

Le parcours *Juriste d'affaires franco-espagnol* quant à lui reflète et utilise le positionnement régional de l'université, ce qui semble positif. Les masters fonctionnent en étroite relation avec la recherche. La formation est adossée sur le Centre de recherche et d'Analyse Juridique (CRAJ) qui rassemble tous les enseignants chercheurs de Droit privé sur le site palois. L'équipe pédagogique est composée de 51 enseignants titulaires de l'université. De nombreux professionnels interviennent dans les différentes spécialités. Le pilotage de la mention n'est pas toujours clairement exposé. Il semble que les responsables des spécialités dirigent principalement les M2. Un seul enseignant est responsable pour l'ensemble des M1. Le manque d'unité de la mention est flagrant : il n'y a pas de réunion des responsables de spécialité, par exemple.

Le dossier ne fournit aucune donnée globale sur ses effectifs. Il faut se reporter aux dossiers de spécialités. La spécialité *Droit notarial* attire plus de 500 candidatures, et sélectionne 35 étudiants. Pour la spécialité *Droit privé général et appliqué*, une hausse des candidatures en M2 est mentionnée mais les effectifs sont assez faibles : il n'y avait que 33 inscrits en M1 en 2013-2014. Pour la spécialité *Droit de l'entreprise*, s'il y a un tassement en M1, on constate un maintien en M2 avec l'inscription d'étudiants extérieurs (M1 : 28, M2 : 40). Enfin, pour la spécialité *Droit pénal et criminologie*, les chiffres sont d'environ 75 étudiants, en M1 comme en M2.

Les taux de réussite sont variables selon les spécialités. Globalement satisfaisants pour *Droit notarial* et *Droit privé général et appliqué* (74 et 60 % en M1 ; 100 % en M2), les résultats sont moins bons dans les autres spécialités. Il semble qu'il y ait de nombreux abandons en fin de M1. Quelles en sont les raisons ? Quant à l'insertion professionnelle, elle est également variable : autour de 80/85 % pour le *Droit notarial*, le *Droit de l'entreprise* et le *Droit privé général*.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La recherche est de bonne qualité. Elle est adossée au Centre de recherche et d'Analyse Juridique (CRAJ) qui rassemble notamment les enseignants-chercheurs de droit privé. En moyenne, trois à cinq étudiants issus du parcours Droit privé général poursuivent en doctorat. Le major bénéficie d'un contrat doctoral. Dans les dix dernières années, 18 thèses ont été soutenues. La place de la recherche est satisfaisante.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est présente dans toutes les spécialités. Des liens étroits sont tissés avec certaines professions comme les notaires ou l'Administration pénitentiaire. La place de la professionnalisation est réelle.
Place des projets et stages	La place des stages est satisfaisante. Le stage est obligatoire en M2. Sa durée minimum est de deux mois mais, parfois, il peut durer jusqu'à 6 mois (droit de la consommation) ; il est de 3 mois en Droit privé général. Une aide est dispensée pour la recherche du stage et pour élaborer le rapport de stage.
Place de l'international	L'ouverture à l'international est faible même si elle est souhaitée. Le parcours <i>Juriste d'affaires franco-espagnol</i> constitue une exception. Trop peu d'éléments fournis dans le dossier.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Peu ou pas d'éléments dans le dossier sur les modalités et les critères de sélection.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La part du numérique semble faible. Tous les cours sont en présentiel. Une exception : le parcours <i>Juriste d'affaires franco-espagnol</i> , pour lequel, en M2, tous les cours sont dispensés via une plateforme électronique ce qui permet de recruter en Espagne et en Amérique latine des professionnels (avocats par exemple). La place du numérique est faible.
Evaluation des étudiants	Aucune précision, ni particularité n'est mentionnée dans le dossier. C'est insuffisant.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'établissement délivre l'annexe descriptive au diplôme (ADD) pour toutes les formations. Les ADD de la spécialité <i>Droit notarial</i> et des parcours des autres spécialités fournissent des informations précises sur les compétences ou capacités attestées, obtenues par l'étudiant diplômé de chaque formation. L'université est une des rares universités à avoir obtenu le label européen « supplément au diplôme ». L'ensemble est bon.
Suivi des diplômés	L'observatoire des étudiants se charge de l'ensemble des enquêtes de suivi de parcours et d'insertion professionnelle auprès de tous les diplômés de l'établissement. Les enquêtes réalisées ont un taux de réponse supérieur à 80 %. On peut regretter que seules les personnes ayant un emploi stable soient concernées mais l'ensemble est convenable.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Aucun élément précis n'est fourni sur le conseil de perfectionnement. C'est déficient.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Des parcours originaux
- Un souci de professionnalisation des enseignements
- Une bonne insertion professionnelle des diplômés
- Une bonne intégration au milieu socio-économique

Points faibles :

- Le dossier est parfois imprécis voire incomplet
- Pas de tronc commun en M1
- Le pilotage au niveau de la mention n'existe pas
- Une ouverture internationale assez faible

Conclusions :

La mention ne semble pas exister en tant que telle, tant les spécialités sont autonomes mais au sein de chacune d'elles les enseignements sont cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels. Par ailleurs, la mention est bien implantée localement et l'insertion professionnelle des diplômés est satisfaisante.

Éléments spécifiques des spécialités

Droit privé général et appliqué

Place de la recherche	<p>La spécialité intitulée <i>Droit privé général et appliqué</i> comporte deux parcours intitulés respectivement : <i>Droit privé général</i> d'une part ; <i>Procédures et contentieux privés</i>, d'autre part.</p> <p>Selon les années entre 3 à 5 étudiants issus du parcours <i>Droit privé général</i> du M2 poursuivent en doctorat. Jusqu'à présent, chaque année, le major du parcours de master obtient un contrat doctoral assorti d'un avenant - enseignement. De 2004 à 2013, 18 thèses ont été soutenues par des doctorants émanant du M2 <i>Droit privé général</i> et cinq d'entre eux sont actuellement maîtres de conférences. Pour 2014, 3 soutenances de thèse sont d'ores et déjà prévues.</p> <p>Les étudiants du parcours recherche sont tenus de réaliser au cours de l'année de master 2 un mémoire de recherche encadré individuellement par un directeur de mémoire.</p> <p>La différenciation plus forte des parcours implique que chacun ait un responsable distinct mais la spécialité <i>Droit privé général et appliqué</i>, réunissant les deux parcours, fait l'objet d'une gouvernance commune.</p> <p>Les étudiants du parcours <i>Droit privé général</i> participent à des groupes de travail ou à des colloques. Le parcours <i>Droit privé général</i> est le seul préparant spécifiquement à la</p>
-----------------------	---

	<p>poursuite d'études en doctorat à travers l'enseignement de la méthodologie propre à la recherche ainsi qu'à travers l'exigence d'un mémoire, soutenu en fin d'année.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est manifeste dans le M2 parcours procédures et contentieux privés : études de dossiers, enseignements dispensés par des professionnels du droit, stage obligatoire avec remise d'un rapport ont directement cet objectif de professionnalisation.</p> <p>Un stage facultatif peut être effectué par les étudiants dans le cadre de l'UE 12 et ils peuvent choisir, en option, chaque semestre, une matière de contentieux et réaliser des études de dossier.</p>
Place des projets et stages	<p>Les étudiants sont fortement encouragés à suivre des stages professionnels durant le M1, pendant les congés, utiles parfois pour augmenter leurs chances d'accéder à certains M2 ou tout simplement pour renforcer leur CV.</p> <p>En master 2, le stage est obligatoire.</p> <p>Le rapport de stage tel qu'il est conçu à Pau est donc un exercice de haut niveau dont on attend de l'étudiant la démonstration d'une aptitude à la recherche et à l'application du savoir.</p>
Place de l'international	<p>Pas d'ouverture internationale</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	
Modalités d'enseignement, place du numérique	<p>Sur la place du numérique, l'établissement favorise le développement du numérique en lien avec chaque formation et vise le label niveau 1 pour l'ensemble de ses formations (documents d'accompagnements mis en ligne sur l'ENT,...)</p>
Evaluation des étudiants	<p>S'agissant de la présence et du rôle des conseils de perfectionnement et des jurys, des modalités de recrutement et d'évaluation des étudiants, des modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et les sortants, des modalités du suivi des diplômés, du suivi des compétences de l'étudiant, le master spécialité <i>Droit notarial</i> respecte sur ces divers points ce qui est prévu par la réglementation et par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour les masters (suivi des conseils de perfectionnement pour le M1 notamment).</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les ADD fournissent des informations précises sur les compétences ou capacités attestées, obtenues par l'étudiant diplômé de chaque formation. L'université a d'ailleurs obtenu le label européen « supplément au diplôme. »</p>
Suivi des diplômés	<p>L'observatoire des étudiants, service de l'université, se charge de l'ensemble des enquêtes de suivi de parcours et d'insertion professionnelle auprès de tous les diplômés de l'établissement.</p> <p>Les enquêtes réalisées ont un taux de réponse supérieur à 80 %. On regrettera toutefois le manque de précision des réponses apportées, puisque les seules catégories identifiées dans ces enquêtes sont les personnes ayant un emploi stable, celles ayant un emploi de catégorie intermédiaire ou supérieure et celles étant en recherche d'emploi. Rares sont ceux qui ont un emploi directement à l'issue du master (concours).</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La spécialité respecte ce qui est prévu par la réglementation et par l'université. L'autoévaluation s'exerce selon deux procédures : par des questionnaires d'évaluation des enseignements et des enseignants transmis et traités par l'ODE ; dans le cadre des commissions paritaires (enseignants/étudiants) et du conseil de perfectionnement qui se réunissent au moins deux fois par an en présence du directeur de la composante.
--	---

Droit notarial

Place de la recherche	<p>Les étudiants du parcours recherche sont tenus de réaliser au cours de l'année de master 2 un mémoire de recherche encadré individuellement par un directeur de mémoire.</p> <p>La place de la recherche est de bonne qualité. Elle est soutenue par le Centre de recherche et d'analyse juridique (CRAJ) qui rassemble en particulier les enseignants chercheurs de droit privé.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Le master est une des voies d'accès à la profession de notaire.</p> <p>La collaboration est étroite et harmonieuse entre l'université et le Notariat, et le monde professionnel du droit en général, ce qui permet l'organisation de colloques rencontrant un fort succès et un financement conséquent, y compris de la part des collectivités territoriales; le tout contribuant à enrichir la formation, à l'asseoir dans sa dimension professionnelle et en même temps à dynamiser son rayonnement (v. par exemple la publication dans la revue nationale de droit de la famille d'octobre 2013 des actes du colloque organisé sur le thème du règlement européen du 4 juillet 2012 sur les successions internationales).</p>
Place des projets et stages	<p>Il n'y a pas de stage spécifique obligatoire en master 1, sauf à rappeler l'existence d'un stage obligatoire pour les étudiants du L3 qu'ils peuvent réaliser entre le L3 et le M1. Au-delà, les étudiants sont néanmoins fortement encouragés à suivre des stages professionnels durant le M1, pendant les congés, utiles parfois pour augmenter leurs chances d'accéder à certains M2 ou tout simplement pour renforcer leurs CV.</p> <p>En master 2, le stage est obligatoire.</p> <p>L'objectif est, entre autres, d'apprécier et d'exposer la problématique posée par le client au notaire, de procéder à l'inventaire des solutions qui s'offrent, d'en juger la portée, immédiate comme pour l'avenir, d'expliquer le choix retenu, les solutions exclues, etc. Tout ceci ne peut se concevoir que si l'étudiant replace son rapport dans une perspective de recherche juridique des questions pertinentes, des normes ou sources juridiques concernées (textes, jurisprudence, doctrine, réponses ministérielles, etc.) et des solutions juridiques applicables. Le rapport de stage tel qu'il est conçu à Pau est donc un exercice de haut niveau dont on attend de l'étudiant la démonstration d'une aptitude à la recherche et à l'application du savoir.</p>
Place de l'international	La rubrique n'est pas remplie.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'attractivité du master 2 <i>Droit notarial</i> est nationale (entre 350 et 450 candidatures de toute la France chaque année pour 15 à 20 places). A noter que pour la rentrée 2014-2015, le nombre de dossiers s'est encore élevé : 546 candidatures pour le master 2 Droit notarial (25 locales, 521 extérieures).
Modalités d'enseignement, place du numérique	Sur la place du numérique, l'établissement favorise le développement du numérique en lien avec chaque formation et vise le label niveau 1 pour l'ensemble de ses formations (documents d'accompagnements mis en ligne sur l'ENT,...)
Evaluation des étudiants	S'agissant de la présence et du rôle des conseils de perfectionnement et des jurys, des modalités de recrutement et d'évaluation des étudiants, des modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et les sortants, des modalités du suivi des diplômés, du suivi des compétences de l'étudiant, le master spécialité <i>Droit notarial</i> respecte sur ces divers points ce qui est prévu par la réglementation et par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour les masters (suivi des conseils de perfectionnement pour le M1 notamment).
Suivi de l'acquisition des compétences	Les ADD fournissent des informations sur les compétences obtenues par l'étudiant diplômé.
Suivi des diplômés	L'Observatoire Des Etudiants (ODE) assure l'ensemble des enquêtes de suivi de parcours et d'insertion professionnelle auprès de tous les diplômés de l'établissement. Les enquêtes réalisées ont un taux de réponse supérieur à 80 % et font l'objet de résultats qui s'avèrent extrêmement utiles au pilotage des formations, dont notamment les listes des métiers.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'évaluation des masters de la mention <i>Droit privé</i> , se fait soit par les questionnaires d'évaluation des enseignements et des enseignants transmis et traités par l'ODE, et dont les résultats sont ensuite répercutés, notamment auprès des intéressés ; soit dans le cadre des commissions paritaires (enseignants/étudiants) et du conseil de perfectionnement qui se réunissent au moins deux par an en présence du directeur de la composante. Dans la mention <i>Droit privé</i> , les étudiants, participant à ces instances, sont élus. L'enseignant référent pour les masters est aussi un intermédiaire susceptible de faire remonter des questions ou appréciations de la part des étudiants qui le sollicitent.

Droit de l'entreprise

Place de la recherche	<p>Le parcours <i>Juriste d'affaires</i> est très dense de la formation : plus de 600h de cours et une vingtaine de disciplines juridiques envisagées.</p> <p>Le parcours <i>Droit de la consommation</i> vise à satisfaire aux compétences juridiques et administratives utiles pour aider les entreprises industrielles et commerciales, du secteur agro-alimentaire, de la distribution..., à anticiper et à s'adapter à la dimension consumériste.</p> <p>Il s'agit là aussi de rendre les diplômés immédiatement opérationnels. Les diplômés peuvent enfin continuer leurs études en postulant pour un autre master, master recherche, ou un second master professionnel.</p> <p>Le troisième parcours est celui de <i>Juriste d'affaires franco-</i></p>
-----------------------	--

	<p><i>espagnol.</i></p> <p>La recherche est soutenue par le Centre de recherche et d'analyse juridique (CRAJ) qui rassemble en particulier les enseignants chercheurs de droit privé.</p> <p>Taux de poursuite en doctorat faible car le master à une vocation essentiellement professionnelle.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Les liens sont étroits avec de nombreuses professions.</p> <p>Le master 2 s'appuie sur un réseau d'entreprises dont les activités transfrontalières les amènent naturellement à participer à la promotion et au développement de cette formation : entreprises de transport, grande distribution, cabinets d'avocats, études de notaires... Les Chambres de commerce et d'industrie locales participent également à cette promotion dans le cadre du développement des activités économiques avec l'Espagne.</p>
Place des projets et stages	<p>Pour le parcours A, un stage de 3 mois est imposé aux étudiants de 2ème année. Le stage fait l'objet d'un rapport de stage soumis, en fin d'année, à soutenance devant un jury.</p> <p>Pour le parcours B, un stage de deux mois est imposé, lequel dure parfois 6 mois, ainsi que la réalisation de nombreux exposés est imposée aux étudiants ainsi que l'organisation d'un colloque sur un sujet que les étudiants choisissent eux-mêmes et dont ils prévoient le déroulement intégral.</p>
Place de l'international	Pas d'ouverture internationale, excepté pour le parcours C.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Pour le parcours B, les candidats viennent de toute la France.</p> <p>Pour le parcours C, la plupart des étudiants sont extérieurs à l'UPPA.</p>
Modalités d'enseignement, place du numérique	<p>Pour le parcours C, l'intégralité des enseignements est assurée via une plate-forme électronique, ce qui permet au master de recruter en Espagne et dans toute l'Amérique du Sud et centrale des étudiants et surtout des professionnels étrangers (avocats essentiellement) qui n'ont pas à supporter le coût d'un déménagement et d'une installation en France. Le trilinguisme est au cœur de l'enseignement.</p> <p>Pour les autres parcours, les cours sont essentiellement en présentiel.</p>
Evaluation des étudiants	Les ADD fournissent des informations sur les compétences obtenues par l'étudiant diplômé.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'Observatoire Des Etudiants (ODE) assure l'ensemble des enquêtes de suivi de parcours et d'insertion professionnelle auprès de tous les diplômés de l'établissement. Les enquêtes réalisées ont un taux de réponse supérieur à 80 % et font l'objet de résultats qui s'avèrent extrêmement utiles au pilotage des formations, dont notamment les listes des métiers.
Suivi des diplômés	La plupart des étudiants sortis du master ont trouvé un emploi.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'évaluation des masters de la mention Droit privé, se fait soit par les questionnaires d'évaluation des enseignements et des enseignants transmis et traités par l'ODE, et dont les résultats sont ensuite répercutés, notamment auprès des intéressés ; soit dans le cadre des commissions paritaires (enseignants/étudiants) et du conseil de perfectionnement

	<p>qui se réunissent au moins deux par an en présence du directeur de la composante. Dans la mention Droit privé, les étudiants, participant à ces instances, sont élus.</p> <p>L'enseignant référent pour les masters est aussi un intermédiaire susceptible de faire remonter des questions ou appréciations de la part des étudiants qui le sollicitent.</p>
--	---

Droit pénal et criminologie

Place de la recherche	<p>La recherche est soutenue par le Centre de recherche et d'analyse juridique (CRAJ) qui rassemble en particulier les enseignants chercheurs de droit privé.</p> <p>Taux de poursuite en doctorat faible car le master a une vocation essentiellement professionnelle.</p> <p>Pour le parcours A, il y a une finalité recherche qui peut déboucher sur la préparation d'un doctorat. Des cours de méthodologie sont dispensés.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Les interventions de professionnels sont nombreuses.</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage de deux mois est obligatoire.</p> <p>Il donne lieu à un rapport de stage soutenu devant un jury constitué d'universitaires et de professionnels et noté avec un fort coefficient. Une convention type est utilisée par l'établissement. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle diffuse aux étudiants des offres de stages en lien avec leur formation.</p>
Place de l'international	<p>Pour le parcours C : il existe un partenariat avec l'Ecole des Hautes Etudes sur la Sécurité au Sénégal.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Pour le parcours C, un partenariat tripartite existe avec l'Université de Bordeaux et l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire qui assure un autofinancement total de la formation.</p>
Modalités d'enseignement, place du numérique	<p>Le master accueille chaque année entre 15 et 30 professionnels de la Justice dans le cadre de la formation continue.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les ADD fournissent des informations sur les compétences obtenues par l'étudiant diplômé.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>L'Observatoire Des Etudiants (ODE) assure l'ensemble des enquêtes de suivi de parcours et d'insertion professionnelle auprès de tous les diplômés de l'établissement. Les enquêtes réalisées ont un taux de réponse supérieur à 80 % et font l'objet de résultats qui s'avèrent extrêmement utiles au pilotage des formations, dont notamment les listes des métiers.</p>
Suivi des diplômés	<p>La plupart des étudiants sortis du master ont trouvé un emploi (80 %) et dans 8 cas sur 10, ils sont satisfaits de cet emploi. Pour le parcours C, les étudiants sont très bien positionnés dans les concours de l'Administration Pénitentiaire.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'évaluation des masters de la mention <i>Droit privé</i>, se fait soit par les questionnaires d'évaluation des enseignements et des enseignants transmis et traités par l'ODE, et dont les résultats sont ensuite répercutés, notamment auprès des intéressés ; soit dans le cadre des commissions paritaires (enseignants/étudiants) et du conseil de perfectionnement qui se réunissent au moins deux par an en présence du directeur de la composante. Dans la mention Droit privé, les étudiants, participant à ces instances, sont élus.</p> <p>L'enseignant référent pour les masters est aussi un intermédiaire susceptible de faire remonter des questions ou appréciations de la part des étudiants qui le sollicitent.</p>
---	--

Observations de l'établissement

Master Droit privé

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation du master Droit privé souhaite apporter les précisions suivantes :

Sur l'absence de tronc commun en M1

Il existe un tronc commun au niveau M1 des spécialités de la mention droit privé, en particulier les spécialités « Droit privé général et appliqué », « Droit des affaires », « Droit notarial ». Tel est le cas pour certaines matières telles que le droit civil, le droit international privé, le droit des sûretés ou bien encore le droit des sociétés.

Il est possible en revanche que, selon les spécialités, les modalités d'examen soient différentes. Ainsi, par exemple, dans la spécialité « droit des affaires », le droit civil peut être choisi à l'écrit ou à l'oral, mais la matière (commune aux autres spécialités) demeure évidemment obligatoire pour tous les étudiants. Cette situation, qui est sans doute perfectible, peut avoir contribué à altérer la lisibilité des spécialités. L'existence d'un tronc commun entre celles-ci au niveau M1 n'est pas moins une réalité.

Ce tronc commun entre les différentes spécialités au niveau M1, nécessité pour la formation essentielle de tout juriste de droit privé, facilite par ailleurs les passerelles entre les spécialités, ainsi que les candidatures à différents M2 au sortir du M1.

Sur la faiblesse de l'ouverture à l'international

L'ouverture à l'international est assurément moins ostensible pour les spécialités qui ne sont pas affichées comme assurant une formation en droit international. L'ouverture à l'international d'une spécialité telle que le droit franco-espagnol participe de l'essence même de la formation. L'affichage n'est pas le même pour les autres spécialités.

Pour autant, l'ouverture à l'international n'est pas absente, mais prend des formes diverses selon les spécialités et l'activité scientifique menée en leur sein. Il existe par exemple des séminaires à l'intention des étudiants en cours de formation (venue de professeurs étrangers dans toutes les spécialités pour assurer des séminaires, en particulier dans les

spécialités droit privé général, droit des affaires ou droit notarial). Une ouverture internationale adaptée existe également lors des différents colloques organisés par les responsables des spécialités de la mention et par le CRAJ. Ainsi par exemple, le colloque sur le Règlement européen en matière de successions internationales a été l'occasion d'échanges fructueux et enrichissants avec des intervenants espagnols, justifiés par le contexte géographique et la réalité des dossiers traités par les notaires locaux.

Sur les conseils de perfectionnement

Obligatoires au niveau licence, facultatifs au niveau master, ces conseils ont néanmoins été généralisés au sein de la mention droit privé. Au niveau M1, des commissions mixtes paritaires (enseignants-chercheurs, étudiants) ont d'abord été mises en place, il y a longtemps déjà. Elles ont laissé ensuite la place à des conseils de perfectionnement se réunissant deux fois par an, au terme de chaque semestre d'enseignements, sous la direction du président de la section de droit privé. Bien évidemment, le professeur pilotant la mention droit privé est systématiquement présent lors des réunions.

Eléments de correction concernant la spécialité Droit notarial

L'HCERES fait ressortir dans son analyse de la spécialité « droit notarial » que les étudiants sont tenus de réaliser au cours du M2 un « mémoire de recherche » encadré individuellement par directeur de mémoire. Cette observation vaut pour la spécialité « droit privé général », mais non pour le droit notarial.

S'agissant de la spécialité « droit notarial », les étudiants sont tenus de réaliser un « rapport de stage », sous la direction d'un maître de stage, soutenu devant un jury composé d'enseignants chercheurs et de notaires, et qui analyse un acte reçu par l'office notarial ayant accueilli l'étudiant en stage durant la formation en M2.



Michel Braud
Vice-président de la CFVU